

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire
ASSURANCES MAGHREBIA S.A
Au capital de 45.000.000 DT
Siège Social : Angle 64, Rue de Palestine/
22, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite-1002 Tunis Belvédère
Identifiant Unique n° 0001629N

Messieurs les actionnaires de la société Assurances Maghrebias S.A sont convoqués à L'hôtel Occidental Lac Tunis sis au Rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac - Tunis, le vendredi 15 avril 2022 à 10h en Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Lecture du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2021 ainsi que des Etats financiers du même exercice ;
- 2) Lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2021 ;
- 3) Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et des Etats Financiers de l'exercice 2021 ;
- 4) Lecture du Rapport de Gestion du Groupe MAGHREBIA et du Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2021 ainsi que des Etats Financiers Consolidés de ce même exercice ;
- 5) Approbation du Rapport de Gestion du Groupe MAGHREBIA et des Etats Financiers Consolidés relatifs à l'exercice 2021 ;
- 6) Quitus aux Administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2021 ;
- 7) Affectation du résultat de l'exercice 2021 ;
- 8) Jetons de présence au titre de l'exercice 2021 ;
- 9) Emoluments des membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2021 ;
- 10) Emoluments des membres du Comité de Gestion des Risques au titre de l'exercice 2021 ;
- 11) Emoluments des membres du Comité des Nominations et des Rémunérations au titre de l'exercice 2021 ;
- 12) Autorisation de la régulation du cours boursier.

Les pouvoirs doivent être déposés ou parvenir au siège de la société cinq jours au moins avant la date de la tenue de cette assemblée générale ordinaire.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société dans les délais légaux.

P/ Le Conseil d'Administration

ASSURANCES MAGHREBIA S .A

Siège social : Angle 64, Rue de Palestine / 22, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite - 1002 Tunis – Belvédère
Identifiant Unique 0001629N

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE **PROJET DE RESOLUTIONS**

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2021, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le Rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité ainsi que les états financiers de ce même exercice tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes relatif à l'exercice 2021, sur les conventions entrant dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, prend acte de ce rapport dans son intégralité et approuve toutes les opérations qui y sont citées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du Rapport de Gestion du Groupe MAGHREBIA sur l'exercice 2021 et le Rapport des Commissaires aux comptes sur ce même exercice, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le Rapport de Gestion du Groupe dans son intégralité ainsi que les états financiers consolidés pour l'exercice 2021 tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus, pur et simple, entier et définitif aux Administrateurs au titre de leur gestion pour l'exercice 2021.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, sur proposition du conseil d'administration, d'affecter le résultat de l'exercice 2021, comme suit :

Bénéfice 2021	22 058 504,765 DT
+ Report à nouveau antérieur	7 788,591 DT
Premier reliquat	22 066 293,356 DT
- Réserve légale	1 085 574,330 DT
Deuxième reliquat	20 980 719,026 DT
- Réserve pour Fonds social	250 000,000 DT
Troisième reliquat	20 730 719,026 DT
- Réserves facultatives	10 780 000,000 DT
Quatrième reliquat	9 950 719,026 DT
- Dividendes (2,210 dt par action)	9 945 000,000 DT
Cinquième reliquat	5 719,026 DT
- Report à nouveau	5 719,026 DT
Sixième reliquat	0,000 DT

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe par ailleurs la date de distribution des dividendes relatifs à l'exercice 2021 à partir du 1^{er} juin 2022. Le montant du Dividende est fixé à 2,210 DT par action.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, fixe le montant des jetons de présence pour l'exercice 2021 à (....) dinars bruts par Administrateur.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, fixe le montant des émoluments des membres du Comité Permanent d'Audit pour l'exercice 2021 à (....) dinars bruts par membre.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, fixe le montant des émoluments des membres du Comité de Gestion des Risques pour l'exercice 2021 à (....) dinars bruts par membre.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, fixe le montant des émoluments des membres du Comité des Nominations et des Rémunérations pour l'exercice 2021 à (....) dinars bruts par membre.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, autorise expressément la société pour l'acquisition et la revente en bourse de ses propres actions en vue de réguler leurs cours sur le marché. L'Assemblée délègue au Conseil d'Administration la décision de fixer les modalités de rachat.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités légales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à